

Les crédits

Il va de soi qu'il importe de se pencher sur l'âge à partir duquel les pensions doivent être versées. À cet égard, le système actuel est sans doute bien injuste. Il faut relever l'âge ouvrant droit à la pension. La question est de savoir à quel âge un député devrait jouir de sa pension et en quoi cette pension devrait consister. Comme je l'ai dit, il est difficile de ne pas être d'accord avec les observations du député.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'aborder la motion à l'étude aujourd'hui.

Avant de prononcer le discours que j'ai préparé, je voudrais signaler avec quelle éloquence, pour ne pas dire grandiloquence, les députés du Parti libéral nous ont parlé du livre rouge. Je tiens simplement à rappeler à mes collègues que, le 12 août 1993, le premier ministre actuel a lancé à Kim Campbell, qui était premier ministre à l'époque, un défi en ce qui concerne la réforme des pensions.

Le 11 août, le premier ministre a invité Kim Campbell à rappeler le Parlement. Il lui a dit: «Il suffirait d'un jour pour adopter cette mesure», en parlant de la réforme des pensions. Il se sentait l'âme d'un bagarreur, parce qu'il a ajouté que son parti proposait cette réforme depuis des mois:

«On revient à la situation de 1984, s'est exclamé M. Chrétien. Ils ont dit: "Voici un nouveau visage." Ils ont promis une nouvelle dimension aux concepts d'objectivité et de représentation. Aujourd'hui, nous avons droit aux mêmes paroles, aux mêmes mensonges et aux mêmes promesses.»

Voilà à quoi rime le livre rouge.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. J'essaie de saisir le sens des observations de la députée. Par «mensonges», j'espère qu'on n'insinue pas ici qu'un député, de l'un ou l'autre des partis, a menti d'une façon quelconque. Je demande aux députés d'être prudents à ce sujet.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je citais un article de William Walker, paru dans le *Toronto Star*.

Mme Catterall: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président, parce que j'essaie, moi aussi, de me rappeler les paroles qu'a prononcées la députée, mais je pense qu'elle a étroitement associé le mot «mensonge» au nom du premier ministre. Je demande à la présidence d'examiner les «bleus» et de déterminer s'il convient de demander à la députée de retirer ses paroles.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le whip adjoint du gouvernement pour son intervention. Je m'engage à examiner les «bleus». Au besoin, j'interviendrai de nouveau à ce sujet.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de clarifier la situation immédiatement. Je citais un article de William Walker et les paroles qui étaient attribuées à M. Jean Chrétien, candidat libéral à l'époque. Il s'agit d'un article publié dans le *Toronto Star*.

Jamais il ne me viendrait à l'idée d'associer ce mot au premier ministre actuel. Je m'élève contre toute accusation du genre.

M. Bodnar: Vous n'aviez pas précisé qu'il s'agissait d'un article.

Mlle Grey: Oui, elle l'a fait.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je poursuis.

• (1710)

Parce que la question des pensions des députés enrage tellement plus les Canadiens aujourd'hui que tout autre élément de la politique contemporaine—et on peut certes voir à quel point mes collègues libéraux y sont sensibles—la motion proposée ici va au coeur des préoccupations des Canadiens. Croyez-moi, monsieur le Président, les électeurs se souviendront du présent débat dans trois ans et demi et de ce qui y aura été dit par tel ou tel député.

Cette motion touche au coeur même du leadership gouvernemental. Elle prouve aux Canadiens que, avant de leur demander de plus amples sacrifices financiers, nous, politiciens, allons leur montrer l'exemple. Elle prouve que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons sincèrement montrer l'exemple en réduisant les dépenses gouvernementales et en redonnant une nouvelle intégrité à la Chambre. Nous proposons de faire cela en réformant le régime de retraite des députés.

Il est paradoxal de prétendre que cela constitue un sacrifice pour les députés. Tout ce que nous faisons, c'est aligner un régime de retraite dépassé, luxueux, injuste et coûteux sur ceux du secteur privé. Cela n'a rien d'un sacrifice.

Les électeurs comptent bien que nous allons réformer ce régime de retraite scandaleux. Plus que toute autre chose, les Canadiens acceptent mal qu'on leur demande encore et encore de se serrer la ceinture, de payer des impôts de plus en plus élevés, de remettre leur chèque de paye en impôts au gouvernement. N'oublions pas que quelque huit millions de Canadiens ne bénéficient d'aucun régime de retraite.

Les Canadiens en sont rendus au point de croire que leurs politiciens sont indignes de leur appui. Je sais que je peux parler au nom des électeurs de Calgary-Sud-Est, ma circonscription. Assemblées publiques après assemblées publiques, la question des pensions des députés revient sans cesse. «Quand allez-vous supprimer ce régime terrible?», demandent-ils.

Tous les députés devraient appuyer la motion ici proposée, à savoir que la Chambre presse le gouvernement de remplacer le régime de retraite des parlementaires par un régime de retraite qui reflète les normes actuelles des régimes de retraite du secteur privé avec une contribution maximale conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu.

J'exhorte les députés à mettre leur intérêt personnel de côté et à reconnaître le bien-fondé de cette proposition. En fait, deux Assemblées législatives ont déjà réduit les régimes de retraite des députés provinciaux, soit celles de l'Alberta et de l'Île-du-